



FLASH-INFO

FORMATION SYNDICALE

*La formation syndicale est un droit pour les syndiqués.
Être bien équipé pour agir !*

Mars 2015

Dans ce document, vous trouverez :

- **Formation Fédérale "Action Sociale" :**
 - page 2
- **Le déroulement de la formation :**
 - page 3
- **La fiche d'inscription :**
 - page 4
- **Modèle de demande de congés de formation syndicale :**
 - page 5

Retrouvez le Flash-info Formation syndicale sur le site fédéral
www.equipement.cgt.fr rubrique Fédération - onglet Vie Syndicale.

Formation Fédérale "Action Sociale"

Dates :

Du 18 au 22 mai 2015

Lieu :

Au centre de formation Benoît Frachon
12 rue Fernand Léger
Quartier de Courcelle-sur-Yvette
91190 GIF-SUR-YVETTE

- **Objectif général du stage sous forme de problématique :**

Comment donner aux mandatés des CLAS les bases pour accomplir leur mandat dans l'intérêt des agents, en conjugaison avec les orientations nationales de la CGT ?

Cela conduit à deux objectifs en terme de formation :

A l'issue de ce stage :

- Vous connaîtrez et vous serez capable de restituer les orientations en matière d'action sociale ministérielle et interministérielle
- Vous serez en capacité d'assumer les tâches de président et de secrétaire du CLAS

- **Public :**

Ce stage est destiné à tous les mandatés des CLAS de la CGT.

Les thèmes abordés :

- CCAS, les différentes commissions, la retraite, le handicap, l'hygiène, la sécurité, le reclassement professionnel, les commissions de réforme, la MGET, le cahier revendicatif.
- les obligations du mandaté CLAS.
- les textes de référence applicables et la politique revendicative.

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et de déposer votre demande de congé de formation.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèle en fin de document) est à formuler auprès de la direction au moins un mois avant le début du stage.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sont pris en charge par la fédération sur justificatifs. Le ou la stagiaire s'engage à suivre la totalité du stage.

Déroulé du stage Formation syndicale fédérale "Action Sociale" du 18 au 22 mai 2015

Centre de formation Benoît Frachon à GIF-SUR-YVETTE

Équipe d'animation du stage : Christian MAHUT et Christian MATHIS

Lundi 18 mai :

Présentation – accueil
Action sociale ministérielle
CCAS
Commission animation

Mardi 19 mai :

Commissions : restauration, logement, budget, actions collectives, conditions de vie des agents
Rôle des CLAS

Mercredi 20 mai :

Retraite
Handicap
Hygiène, sécurité
Reclassement professionnel
Commissions de réforme
Mutuelle (MGET)

Jeudi 21 mai :

Cahier revendicatif
Devenir de l'action sociale
Politique revendicative
Action sociale interministérielle

Vendredi 22 mai :

Intervention fédérale
Evaluation

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Service:

Syndicat CGT (SN ou syndicat, section...) :

Responsabilités syndicales :

Mandat CLAS :

nouveau président(e) secrétaire

renouvelé membre

Adresse personnelle (pour la convocation) :

Code postal :

Commune :

Tél :

Portable:

E-mail :

**BULLETIN D'INSCRIPTION A ENVOYER A : orgasnopa@cgt.fr
ET PAR COURRIER A LA FEDERATION**

Congé de formation syndicale
MODELE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

à, le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

A Madame ou Monsieur,

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter de mon service du.....au,
conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la formation syndicale CGT, organisme agréé pour dispenser cette formation.

Celle-ci aura lieu à

Je vous transmettrai un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Cette demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service
ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.**

**Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse
au plus tard 15 jours avant le début du stage.**